

## PLAN DE COURS

**HIS8008-10**

Numéro du cours

**MÉTHODES INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES DE RECHERCHE EN HISTOIRE**

Titre du cours

**A-2022**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**CHAMPIGNY, ANTOINE**

Nom et prénom

**N/A**

Poste

**champigny.antoine@uqam.ca**

Courriel

**N/A**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi 9h30 à 10h30 et sur Rendez-vous.

### TABLE DES MATIERES

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1   | Description du cours.....  | 2  |
| 2   | Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....   | 2  |
| 3   | Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....  | 2  |
| 3.1 | Formules pédagogiques .....  | 2  |
| 4   | Sommaire des évaluations - Pondération .....   | 4  |
| 5   | Calendrier du cours.....   | 4  |
| 6   | Modalités du cours .....   | 5  |
| 6.1 | Modalités de participation au cours .....  | 5  |
| 6.2 | Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....   | 5  |
| 6.3 | Modalités de remise des travaux .....  | 5  |
| 6.4 | Modalités de consultation des travaux et des examens.....  | 5  |
| 6.5 | Modalités d'évaluation de la langue.....   | 5  |
| 6.6 | Modalités d'évaluation des enseignements .....   | 5  |
| 7   | Bibliographie - Médiagraphie.....  | 6  |
| 7.1 | Documentation obligatoire .....  | 6  |
| 7.2 | Documentation complémentaire .....   | 6  |
| 8   | Références.....  | 7  |
| 8.1 | Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....   | 7  |
| 8.2 | Document et Informations additionnelles.....   | 8  |
| 8.3 | Règlements pédagogiques du département d'histoire.....   | 9  |
| 8.4 | Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement..... | 10 |
| 8.5 | Compétences.....   | 11 |

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours est un enseignement dédié aux méthodes informatiques et numériques de traitement des sources adaptées aux besoins de l'historien. Depuis les années 1950 en effet, les historiens se sont appropriés les possibilités offertes par l'informatique et le numérique dans des domaines comme les statistiques, les bases de données, la lexicométrie ou encore les systèmes d'information géographique historiques (SIG-H) et la modélisation 3D/4D. Là, plus qu'ailleurs peut-être, savoirs et savoir-faire se rejoignent au service de la recherche en histoire et de sa diffusion. Le cours dispense donc une formation tout autant théorique que pratique. L'examen des enjeux historiographiques et épistémologiques liés à l'usage de ces méthodes permettra aux étudiant.e.s de toutes les périodes historiques de prendre conscience de leurs apports et de leurs limites, avant de les mettre en pratique au travers de logiciels spécialisés. Si les exemples et exercices sont tirés des réalisations de chercheurs et d'institutions patrimoniales, les évaluations se font principalement à partir des sujets de recherche des étudiant.e.s.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours siglé 8000 est ouvert tant aux étudiant.e.s inscrits en maîtrise qu'à ceux au doctorat en histoire. Il constitue également l'activité initiale du profil en humanités numériques. Il a pour objectif de donner aux étudiant.e.s les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'établissement d'un protocole de recherche à l'aide des méthodes informatiques et numériques de la structuration, de la visualisation et de l'analyse de données appliquées spécifiquement à l'histoire.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Seront abordés la statistique et les représentations graphiques élémentaires, la structuration et l'exploitation des bases de données et des corpus de textes, le traitement et la visualisation des données (analyses factorielles et méthodes post-factorielles, graphes de réseaux et cartographie). Y alternent donc des exposés magistraux, des périodes d'échanges, des exercices collectifs et des mises en pratique individuelles. La partie magistrale examine les principes théoriques, l'historiographie des méthodes envisagées, ainsi que les apports et les limites de leur usage du point de vue de l'historien.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

#### NOM DE L'EXERCICE : COMPTE-RENDU CRITIQUE (20%)

##### a) Objectifs :

Cet exercice consiste à faire une lecture critique croisée et comparée des articles et chapitres d'ouvrages d'une des séances du programme de lecture et à la présenter oralement au début du cours. Chaque dossier est constitué autour d'un ouvrage et de plusieurs articles traitant d'un problème méthodologique lié aux méthodes informatiques appliquées à l'histoire. Il vise à donner aux étudiant.e.s une culture de la matière tout en les faisant réfléchir aux apports et aux limites de l'informatique à la discipline historique.

##### b) Démarche :

Les étudiant.e.s devront faire une lecture attentive du dossier documentaire et en réaliser un compte-rendu croisé. Cet exposé comportera **une introduction** (présentant les documents, leurs auteurs, une problématique générale et l'annonce du plan), **un développement** où seront exposés, analysés, comparés et critiqués les objectifs de recherches, les sources, les problématiques, les méthodes adoptées et la manière dont les données ont été traitées pour évaluer les apports et les limites de cette méthode, et **une conclusion**, synthétisant la pertinence de la méthode au regard des résultats obtenus, ainsi que les apports et les limites de l'informatique pour ces cas précis. Il ne s'agit donc pas d'un résumé des textes, mais bien d'une mise en dialogue des idées qu'ils contiennent autour d'une problématique générale. Les étudiant.e.s sont donc invités à établir dans leur exposé des liens entre les lectures, le thème de la séance et (si possible en conclusion) leur propre sujet de recherche.

##### c) Évaluation :

L'exposé, d'une durée de 20 minutes sera suivi de questions posées par le reste du groupe ainsi que par l'enseignant. Le tout comptera pour 20% de la note finale.

### **NOM DE L'EXERCICE : EXPOSÉ ORAL (20%)**

#### **a) Objectifs :**

L'exposé oral a pour objectif de permettre aux étudiant.e.s de présenter au milieu de la session l'avancée de leur travail final. Il vise non seulement à mesurer l'acquisition générale du contenu du cours, mais aussi à les orienter dans leur travail pour la seconde partie du cours. En outre, les échanges avec l'enseignant et le reste du groupe doivent aider à confirmer, modifier ou corriger leur démarche afin de réussir au mieux leur travail final.

#### **b) Démarche :**

Les étudiant.e.s présenteront à tour de rôle dans un exposé leur sujet et leurs questions de recherche, l'analyse critique de leur corpus de sources, justifieront la méthode informatique choisie et expliqueront en quoi elle permet de répondre à leur problématique. Ceux qui auront choisi de réaliser une base de données présenteront la définition de la population à l'étude, les exploitations envisagées ainsi qu'une première structure. Ceux qui auront choisi la textométrie auront à justifier la composition de leur corpus, les échelles de partitions envisagées ainsi que les exploitations possibles.

#### **c) Évaluation :**

Chaque exposé durera 15 minutes et sera suivie d'une période de question.

### **NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION (20%)**

#### **a) Objectifs :**

L'objectif du séminaire étant d'exercer les étudiant.e.s aux débats méthodologiques et historiographiques, la qualité de la préparation et de la participation aux discussions fera également l'objet d'une évaluation tout au long de la session à hauteur de 10% de la note finale.

#### **b) Démarche :**

Il est donc attendu de tous les étudiant.e.s qu'ils aient lu les textes à l'étude lors de chaque séance lorsqu'ils sont disponibles en ligne. Les textes issus des monographies disponibles uniquement à la bibliothèque ne seront à lire que dans la mesure du possible afin de les laisser prioritairement à l'étudiant.e en charge de la présentation orale du jour.

#### **c) Évaluation :**

Seront évaluées l'assiduité aux cours, la régularité et la pertinence des interventions, ainsi que la capacité à discuter l'argumentation, la démonstration et l'apport historiographique des lectures portées à la discussion.

### **NOM DE L'EXERCICE : DOSSIER FINAL (40%)**

#### **a) Objectifs :**

Réalisé à partir du sujet de recherche de l'étudiant.e, le dossier final vise à donner une première expérience dans la rédaction et la conduite d'un projet de recherche fondé sur l'usage des méthodes informatiques et numériques en histoire. Il évalue l'acquisition des connaissances du cours, d'une culture de la matière, la capacité à utiliser les logiciels pour obtenir des résultats, ainsi que celle à les interpréter et à les présenter dans un texte argumenté répondant aux normes de la discipline historique.

#### **b) Démarche :**

Ce dossier d'une trentaine de pages à interligne 1,5 (annexes et bibliographie comprises) comportera :

1. La présentation du sujet de recherche
2. La présentation critique du corpus de sources
3. La présentation et la justification de la méthode informatique choisie :
  - Soit la définition de la population à l'étude, le dictionnaire de variables et le modèle relationnel, pour ceux qui auront choisi la base de données ;
  - Soit la présentation du corpus et les échelles de partition pour les dossiers de textométrie ;
  - Commentés pour montrer comment ils permettent de répondre à la problématique.
4. Les problématiques auxquelles la méthode informatique permet de répondre
5. La présentation des premiers résultats au regard de l'avancement de l'outil informatique mobilisé
6. Une conclusion sur les apports et les limites de l'usage de l'informatique dans la recherche de l'étudiant.e
7. Une courte bibliographie d'ouvrages ayant permis la réflexion et le positionnement de la recherche dans le domaine des historiens informatisants.

#### **c) Évaluation :**

Le dossier vaudra pour 40% de la note finale. Il est à remettre sur la page Moodle du cours (en format .doc ou .docx) **au plus tard le 19 décembre**

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

| Types de travaux :<br>Exercices, présentations, examens | Pondération<br>% | Date de remise<br>ou d'examens |
|---|------------------|--------------------------------|
| Compte-rendu critique (oral)                            | 20               | Selon le<br>calendrier         |
| Exposé oral   | 20               | 21 nov.                        |
| Participation   | 20               |                                |
| Dossier final   | 40               | 19 décembre                    |

## 5 CALENDRIER DU COURS

| Cours | Date         | Sujets de la séance   |
|-------|--------------|---|
| 1     | 12 septembre | Présentation du plan de cours et introduction générale                          |
| 2     | 19 septembre | Séries documentaires et Métasource  |
| 3     | 26 septembre | Constitution et préparation d'un corpus textuel                                 |
| 4     | 3 octobre    | <b>Élections provinciales</b>   |
| 5     | 10 octobre   | <b>Action de Grâce</b>  |
| 6     | 17 octobre   | Classification et saisie de données   |
| 7     | 24 octobre   | <b>Semaine de lecture</b>   |
| 8     | 31 octobre   | Fouille de textes et visualisations   |
| 9     | 7 novembre   | Textométrie et statistiques lexicales   |
| 10    | 14 novembre  | Prosopographie et exploitation de bases de données                              |
| 11    | 21 novembre  | <b>Présentations orales (20%)</b>   |
| 12    | 28 novembre  | L'analyse de réseaux sociaux ( <i>période d'évaluation des enseignements*</i> ) |
| 13    | 5 décembre   | La cartographie et les SIGH   |
| 14    | 12 décembre  | L'analyse factorielle de correspondances  |
| 15    | 19 décembre  | <b>Remise du dossier final (40%)</b>  |

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence à toutes les séances du cours est obligatoire. Aucun matériel spécifique n'est requis. Les étudiant.e.s auront accès aux ordinateurs de l'Université (PC) lors des cours.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de manuel à acheter. Tous les textes à lire dans le cadre du séminaire seront rendus disponibles à travers la plateforme Moodle du cours. Certains livres seront à la réserve de la bibliothèque centrale.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Des éléments bibliographie pourront être suggérés tout au long de la session. Il est également de la responsabilité de l'étudiant.e.s de mener la recherche documentaire complémentaire.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

## 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

| Note chiffrée | Lettre | Point | Niveau    |
|---------------|--------|-------|-----------|
| 88 % et plus  | A+     | 4,3   | Excellent |
| 85 % - 87 %   | A      | 4,0   |           |
| 82 % - 84 %   | A-     | 3,7   |           |
| 78 % - 81 %   | B+     | 3,3   | Très bien |
| 75 % - 77 %   | B      | 3,0   |           |
| 72 % - 74 %   | B-     | 2,7   |           |
| 68 % - 71 %   | C+     | 2,3   | Bien      |
| 65 % - 67 %   | C      | 2,0   |           |
| 62 % - 64 %   | C-     | 1,7   |           |
| 58 % - 61 %   | D+     | 1,3   | Passable  |
| 55 % - 57 %   | D      | 1,0   |           |
| 54 % et moins | E      | 0,0   | Échec     |

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcèlement.uqam.ca](http://www.harcèlement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

Non applicable